

INFOS EN BREF

24 novembre 2011 : réunion de concertation et de médiation avec le constructeur/Promoteur de Pontarlier, mr. Patrick De Giorgi, à l'initiative de Vivre aux Chaprais avec les riverains de la rue Chopard et de le conseil syndical de la résidence du parc Saint-Vincent concernant le projet immobilier avenue Fontaine Argent, face au lycée Saint Joseph. Cette réunion s'est déroulée dans une salle prêtée, avec obligeance, par le directeur du groupe scolaire Eric Hans que nous remercions. Mr De Giorgi était accompagné de sa responsable commerciale et des deux architectes en charge du projet, mrs Ferrini et Rognon. Soit au total plus de 28 personnes.

Un permis de construire a été accordé par la ville, concernant une dizaine de bâtiment dont une résidence services pour personnes âgées, et un bâtiment de logements sociaux. Un parc public sera créé. Une petite chapelle reconstruite afin de remplacer l'ancienne qui sera démolie.

Des recours gracieux sont en cours, portant sur des contraintes imposées par l'acte de vente du terrain de la résidence du parc Saint Vincent, contraintes reposant sur l'éloignement des bâtiments en limite de leur propriété et la hauteur d'un immeuble. Des négociations sont en cours, P. De Giorgi ne contestant pas ces contraintes.

En ce qui concerne les riverains de la rue Chopard habitant les petites villas du côté pair et qui verront des immeubles se dresser de l'autre côté de la rue, se pose le problème du retrait de ces bâtiments par rapport au trottoir existant. Nous étions déjà intervenus dès janvier 2011, à ce sujet, auprès du constructeur/promoteur, puis auprès de la ville afin d'appliquer un retrait de 4m comme le permet les règles du PLU. Ce qui aurait pour effet d'élargir la perspective de cette rue étroite au départ et d'être conforme à l'existant plus haut jusque vers le supermarché Casino : toutes les constructions existantes étant en retrait. De plus cela permettrait la création d'un espace vert avec haies comme c'est aussi le cas rue Chopard.

Les participants ont pu échanger leur point de vue et leurs arguments en toute courtoisie et respect des uns et des autres.

Dans le permis de construire actuel, les bâtiments projetés par mr. P. De Giorgi sont en retrait partiel de façades de 2m à certains endroits mais alignés au bord du trottoir à d'autres. Aussi est-il demandé un retrait de 2m sur toute la longueur des façades, les endroits déjà prévus à 2m de retrait étant ainsi reportés à 4m. Une étude sera menée et une nouvelle réunion de concertation devrait se tenir de nouveau.

Notre association démontre ainsi, une fois de plus, son utilité et le rôle qu'elle peut jouer quant au cadre de vie des chapraisien de façon que les Chaprais restent un quartier où il fait bon vivre.